

Projet de loi

autorisant le Gouvernement à subventionner un onzième programme quinquennal d'équipement sportif

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État

(8 mai 2018)

Par dépêche du 30 mars 2018, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission de la santé, de l'égalité des chances et des sports lors de sa réunion du même jour.

Cet amendement, précédé d'une remarque liminaire, était accompagné d'un commentaire ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant l'amendement parlementaire.

Le texte de l'amendement, reprenant la proposition de texte formulée par le Conseil d'État dans son avis du 20 mars 2018, n'appelle pas d'observation de sa part et il peut ainsi lever son opposition formelle.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 8 mai 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes